

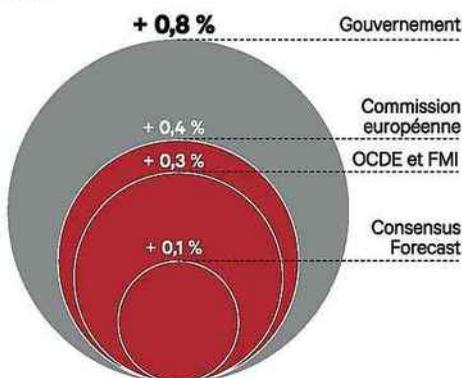
Déficit : la France incapable de tenir ses objectifs



Le président de la République, François Hollande.

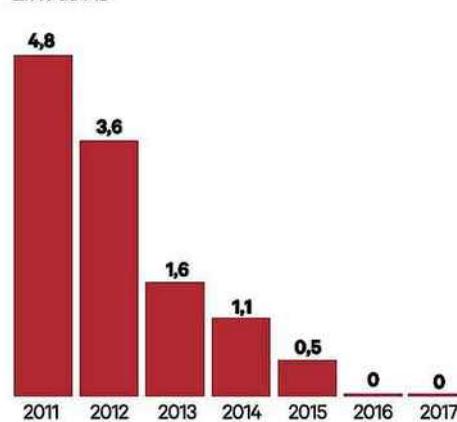
Les prévisions de croissance pour 2013

En %



Les objectifs de déficit structurel

En % du PIB



«LES ÉCHOS» / SOURCE : PLF / PHOTO : AFP

La Cour des comptes enterre l'objectif de déficit à 3 % en 2013

FINANCES PUBLIQUES Dans son rapport annuel publié hier, la Cour juge que l'objectif de déficit à 3 % de PIB fin 2013 « n'a que peu de chances d'être atteint ». Didier Migaud ne recommande pas pour autant de nouvelles mesures d'urgence. Mais il exhorte l'exécutif à baisser franchement les dépenses à compter de 2014.

La prévision de croissance va bientôt être abaissée

CONJONCTURE « Il ne sert à rien d'afficher des objectifs s'ils ne peuvent pas être atteints », a indiqué hier le président de la République, ouvrant clairement la voie à une baisse prochaine de la prévision de croissance. A 0,8 %, elle est jugée trop élevée par la Cour des comptes et les institutions internationales.

Les aides aux entreprises vont être rabaissées de 2 milliards

DÉPENSES Maignon a envoyé des lettres de cadrage fixant des objectifs d'économies : 2 milliards sont visés sur les aides aux entreprises, 1,3 milliard sur la formation professionnelle. Les dotations aux collectivités sont réduites de 1,5 milliard de plus que prévu.

FINANCES PUBLIQUES

Croissance, déficit: Hollande prêt à revoir les objectifs

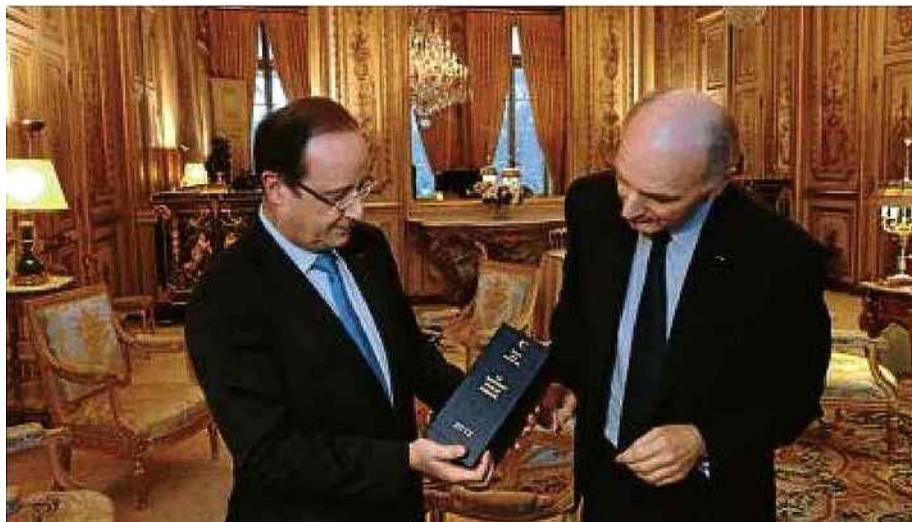
- Le chef de l'Etat ouvre la voie à une baisse de la prévision de croissance.
- Il veut aussi donner des gages de crédibilité budgétaire à Bruxelles.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Pierre-Alain Furbury
et Frédéric Schaeffer
pfurbury@lesechos.fr
fschaeffer@lesechos.fr

« Il ne sert à rien d'afficher des objectifs s'ils ne peuvent pas être atteints. » François Hollande a hier clairement ouvert la voie à une révision à la baisse de la prévision de croissance pour 2013. Manière de répondre à la Cour des comptes, qui la juge trop élevée. Manière, aussi, de donner des gages de crédibilité aux partenaires européens de la France, le chef de l'Etat ayant pris soin de faire ces déclarations au côté du Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker, président sortant de l'eurogroupe. Manière, enfin, de tenir un discours de « vérité » aux Français. Le locataire de l'Élysée prend les devants. Pas question d'être accusé de sous-estimer la gravité de la crise, alors que l'Insee devrait annoncer demain une contraction du PIB au quatrième trimestre 2012. « Il faut éviter un réveil plus douloureux quand les chiffres deviennent publics », explique une source gouvernementale. « C'est une question de sincérité des comptes et de vérité des prévisions », abonde un conseiller du président. « Le pire serait de faire comme si de rien n'était », confie un autre proche.

A 0,8 % pour 2013, la prévision de croissance de Paris est jugée bien trop optimiste aussi par l'OCDE et le FMI qui tablent sur une hausse du PIB de 0,3 %. Le consensus des économistes se situe à 0,1 %. Expliquant vouloir coller au plus près « de la réalité économique prévisible », François Hollande a même évoqué une révision « dans les prochains jours, si c'est nécessaire ». A la plus grande surprise des équipes de Matignon et de Bercy. La nouvelle prévision de croissance va en fait être fixée dans les semaines qui viennent pour figurer, comme prévu, dans le programme de stabilité transmis en avril au Parlement.



Le chef de l'Etat reçoit des mains de Didier Migaud, président de la Cour des comptes, le rapport 2013 de la Cour. Photo pool Jacques Demarthon/AFP

« Il n'y a pas d'accélération du calendrier », dit-on au gouvernement.

Plusieurs rendez-vous importants auront lieu d'ici là. Bruxelles doit publier le 22 février sa nouvelle prévision de croissance et de déficit pour la France en 2013. Et vers la mi-mars, sera installé le Haut Conseil des finances publiques chargé de donner un avis sur le scénario macroéconomique du gouvernement. « L'idée n'est pas de fixer une nouvelle prévision de croissance dans l'urgence qui risquerait ensuite d'être invalidée par le Haut Conseil », indique un connaisseur du dossier.

François Hollande a une fois encore plaidé hier pour un choix équilibré entre rigueur et crois-

sance. « Nous devons tout faire, a-t-il dit, pour que, dans l'année 2013, nous ayons le sérieux budgétaire sur lequel nous sommes engagés mais que nous ayons aussi une volonté de préserver l'activité ». Si la Cour des comptes ne croit pas la France capable de tenir les 3 %, elle n'appelle pas à de nouvelles mesures de rigueur et insiste sur le seul déficit structurel.

Des économies à prévoir

C'est aussi tout l'enjeu des discussions informelles entre Paris et Bruxelles qui vont s'intensifier dans les prochains jours. Paris cherche à convaincre la Commission européenne (et l'Allemagne) de lâcher du lest sur l'objectif des 3 % pour ne

pas étouffer une reprise attendue au deuxième semestre au mieux.

Reste que la France n'obtiendra pas gain de cause sans des prévisions de croissance crédibles au-delà de 2013 et sans des engagements forts sur les réformes à venir en 2014 et 2015. Sur les retraites comme les prestations sociales, l'exécutif va s'engager à faire voter dès l'automne des économies. Et Matignon vient de fixer à ses ministres des objectifs chiffrés (lire page 3) sur de nombreuses réformes de politiques publiques.

PME : le crédit d'impôt recherche préfinancé en place

C'était un engagement important du pacte pour la compétitivité annoncé en novembre : le préfinancement du crédit d'impôt recherche pour les PME est désormais en place. Bercy souligne que les entreprises peuvent à partir d'aujourd'hui se tourner vers Oséo puis vers la Banque publique d'investissement pour obtenir une avance de trésorerie. Autre

option : demander le préfinancement à sa banque privée (elle-même garantie par la BPI). Les PME bénéficient aujourd'hui à hauteur de 1,4 milliard d'euros du crédit d'impôt recherche. Le taux proposé par Oséo pour le préfinancement dépendra des dossiers. Il sera supérieur à celui d'un crédit de court terme mais inférieur à une ligne de découvert, précise-t-on.

La Cour des comptes enterre la cible des 3 % en 2013

La cible ne sera pas atteinte mais il ne faut pas s'arc-bouter dessus. « Urgence absolue » : la réduction des dépenses à partir de 2014.

Etienne Lefebvre
elefebvre@lesechos.fr

La perspective d'un retour du déficit public à 3 % de PIB fin 2013 s'éloigne bel et bien. Dans son rapport annuel, présenté hier, la Cour des comptes liste un nombre important de facteurs de risque de dérapage, qui, au final, ne laissent guère la place au doute. Principal aléa : « *Les prévisions de croissance des recettes retenues s'appuient sur un scénario macroéconomique et une élasticité des prélèvements obligatoires qui sont trop optimistes.* » Si la croissance s'établissait à 0,5 point de moins que la prévision (encore fixée à 0,8 %, mais pas pour longtemps), l'impact sur le déficit serait de 0,25 point de PIB, souligne la Cour. Et même si elle atteignait 0,8 %, il y aurait encore un risque de moins-value de recettes de 0,2 point de PIB, car les rentrées fiscales ne sont jamais bonnes quand l'activité est faible deux années de suite.

Du côté des dépenses, la Cour souligne que le respect de l'objectif

fixé pour l'Etat (stabilité en valeur absolue) impliquera de « *nouvelles et importantes économies en cours d'exécution* ». Il faudra sans doute annuler une grosse part des crédits gelés pour tenir compte des dépenses non financées (pauvreté, dotation à l'Europe, emploi, etc.). La Cour épingle aussi l'absence de mesures documentées justifiant des 2 milliards d'euros d'économies avancés par l'exécutif sur les dépenses d'intervention de l'Etat (subventions, prestations). Elle pointe enfin une divergence importante quant aux dépenses d'assurance-chômage : l'Unedic les voit bondir de 8,3 % quand Bercy table sur 1,6 %. Soit un écart de 2 milliards.

« *L'objectif de déficit effectif à 3 % n'a que peu de chances d'être atteint* », conclut Didier Migaud, premier président de la Cour. Son respect « *appellerait selon toute vraisemblance de nouvelles et importantes mesures d'ajustement* ». Mais Didier Migaud n'appelle pas à aller dans cette direction – « *la Cour ne recommande pas de mesures nouvelles* », a-t-il déclaré hier – et insiste sur la nécessité de respecter, d'abord, les efforts structurels promis par le gouvernement.

L'effort structurel (mesuré indépendamment de la conjoncture)

programmé en 2013 « *est considérable* », « *presque 2 points de PIB* », souligne la Cour, rappelant qu'il est « *au cœur des obligations du nouveau traité européen* ». La Cour écrit même à l'adresse de Bruxelles (où les débats, actuellement, sont vifs concernant la France) que si les pré-

0,45

POINT DE PIB

L'impact sur le déficit des moins-values de recettes redouté par la Cour : 0,25 point au titre de la moindre croissance, 0,2 point au titre de prévisions de recettes trop optimistes.

visions économiques de l'OCDE et du FMI se confirment, « *elles sont susceptibles d'appeler au niveau européen un réexamen des poids respectifs accordés aux critères de déficit effectif, très difficiles à respecter dans une conjoncture dégradée, et de déficit et d'effort structurels, plus facilement maîtrisables par un gouvernement* ».

Si la Cour ne recommande pas de tenir coûte que coûte les 3 % en 2013, le gouvernement n'en est pas quitte pour autant. D'abord parce que les

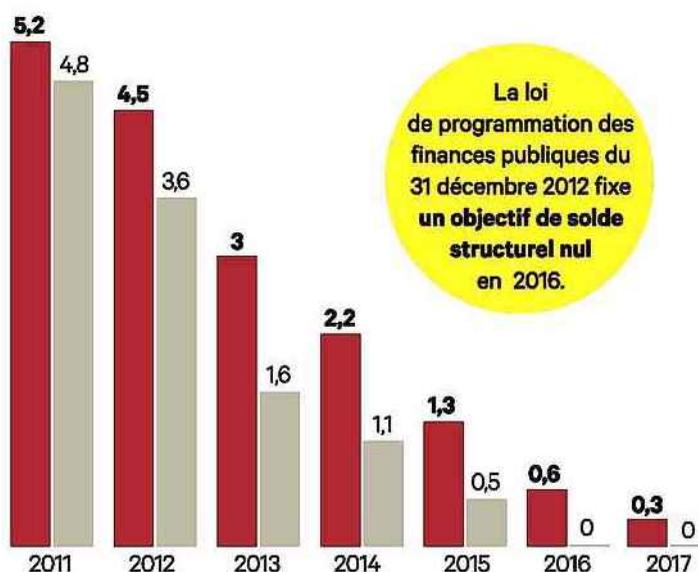
magistrats estiment que même les engagements structurels risquent de ne pas être tenus. En outre, « *aucune réforme porteuse d'économies substantielles au-delà de 2013 ne peut être identifiée* » à ce stade, fustige-t-elle, avançant d'un cran dans l'exhortation à s'attaquer de front à la baisse des dépenses publiques. Après des années 2012 et 2013 marquées avant tout par des hausses d'impôt, « *la priorité absolue est désormais d'intensifier l'effort de maîtrise de la dépense dans l'ensemble des administrations publiques* », ce qui implique que les « *mesures nécessaires soient rapidement prises et précisément documentées* ».

Les magistrats financiers mettent ainsi la pression sur la « *modernisation de l'action publique* » (MAP) lancée par Matignon. Message reçu : le Premier ministre a transmis des lettres de cadrage à ses ministres fixant des objectifs d'économies précis sur les plus grands chantiers de la MAP (lire page 3). Reste à arbitrer rapidement les mesures pour y parvenir.

Les objectifs de déficit public

En % du PIB

■ Déficit effectif ■ Déficit structurel



La loi de programmation des finances publiques du 31 décembre 2012 fixe un objectif de solde structurel nul en 2016.

• LES ECHOS • / SOURCE : PLF

Réforme de l'Etat : Matignon vise 2 milliards d'économies sur les aides aux entreprises

Le Premier ministre vient d'envoyer des lettres de cadrage fixant des objectifs d'économies précis à ses ministres sur les réformes.

Alors que la Cour des comptes s'inquiète de l'absence de mesures d'économies concrètes, le gouvernement accélère le rythme de la Modernisation de l'action publique (MAP) pour présenter dans les prochains mois des réformes ambitieuses. Jean-Marc Ayrault vient d'envoyer à ses ministres les premières lettres de cadrage concernant les quelque 40 audits de politique publique qui doivent être menés en 2013. Avec, pour certaines, des objectifs d'économies chiffrés.

Ainsi, les évaluations des aides

aux entreprises, chantier piloté par les ministres du Redressement productif, Arnaud Montebourg, et de l'Economie, Pierre Moscovici, devront-elles « identifier des scénarios permettant de dégager des économies de 1 milliard d'euros en 2014 et 1 milliard d'euros supplémentaire en 2015 ». Un trio d'experts piloté par l'inspecteur des finances Philippe Jurgensen avec Jean-Jack Queyranne, président de la région Rhône-Alpes, et Jean-Philippe Demaël, PDG de la PME Somfy, va mener l'audit sur ces aides hétéroclites qui regroupent celles de l'Etat et des collectivités, et qui sont estimées à 100 milliards d'euros. Néanmoins, certaines d'entre elles sont sanctuarisées dans la lettre de mission aux experts (allègements de

charges sur les bas salaires, crédit d'impôt recherche, aides aux services à domicile, etc.), ce qui ramène les aides à auditer à 55 milliards d'euros. La « suppression d'aides inefficaces ou inefficientes » portera donc sur 3 % à 4 % de l'assiette.

Autre dossier « lourd » pour les finances publiques : la formation professionnelle. Le gouvernement vise cette fois, selon nos informations, 1,3 milliard d'économies. Les discussions s'annoncent serrées avec les régions, qui pourraient au final avoir davantage de missions à leurs charges. Ces objectifs chiffrés s'ajoutent à ceux figurant déjà dans la lettre de mission à Bertrand Fragonard sur la politique familiale, à savoir le rééquilibrage de la branche famille à l'horizon 2016. Soit un

peu plus de 1,5 milliard d'euros d'économies. Pour ces trois chantiers, Matignon vise donc au total un gain proche de 5 milliards.

Il reste que si le cadrage budgétaire s'affine, les mesures concrètes sont en attente. Pour les prestations familiales, les arbitrages pourraient intervenir dès le printemps. Ils sont prévus en juillet pour les aides aux entreprises ou la politique de l'eau, en novembre pour la « territorialisation de la politique du logement » (sans objectif chiffré mais « des économies substantielles devront pouvoir être dégagées »), etc.

Les collectivités locales, elles, sont déjà fixées (lire ci-dessous) : leurs dotations seront réduites de 3 milliards d'euros à l'horizon de 2015, au lieu du 1,5 milliard prévu. — **E. L.**

Finances : l'Etat serre la vis aux collectivités locales pour 2014 et 2015

Les dotations baisseront de 1,5 milliard en 2014, puis en 2015. Les élus redoutent une chute des investissements.

— **Laurence Albert**
et **Julie Chauveau**

Ambiance tendue hier matin au Comité des finances locales (CFL). Une fois n'est pas coutume, pas moins de trois ministres (Marylise Lebranchu, Jérôme Cahuzac, Anne-Marie Escoffier) se sont invités dans cette instance réservée d'ordinaire aux élus et aux fonctionnaires. Mais la nouvelle qu'ils sont venus leur apporter n'est pas bonne : la confirmation d'une baisse de leurs dotations d'Etat, à hauteur de 1,5 milliard en 2014, puis d'à nouveau 1,5 milliard en 2015 (« Les Echos » du 6 février 2013), sur une enveloppe de concours financiers qui pèse en moyenne environ 60 milliards (en 2013). Un effort deux fois plus important que prévu, destiné à financer le nouveau crédit d'impôt compétitivité. Pour les élus, surpris de voir la gauche se montrer encore moins généreuse que la droite envers eux, l'heure est à la « déception » et au « mécontentement ». « Entre 2013 et 2015, les collectivités perdront en cumulé 4,5 milliards de dotations. C'est sans précédent et nous craignons un effet de ciseaux massif puisque nos charges vont augmenter aussi. Rien qu'en 2014 nous aurons 2 milliards de dépenses en plus entre les rythmes scolaires, la TVA, la CNRACL... », relève André Laignel, le président du CFL pointant un risque que « les collectivités ne soient obligées de retenir leurs investissements, avec un risque d'impact sur la compétitivité du pays ». « On aurait pu imaginer que l'Etat fasse un geste pour les collectivités les plus vertueuses en matière d'investissement. Nous sommes

quand même très créatrices d'emplois, notamment dans le BTP », rappelle Jean-Claude Boulard le maire UMP du Mans. De son côté, Philippe Laurent, vice-président de l'Association des maires de France, prévient que « cela va sans doute jouer sur la qualité des services rendus aux citoyens ».

Des ressources à trouver

Pour tenter de calmer le jeu à quelques jours des annonces sur la décentralisation, le gouvernement a annoncé hier des négociations. L'un des objectifs sera d'aider dès le PLF 2014 les collectivités à trouver de nouvelles ressources, soit par le jeu des impôts (réforme des valeurs locatives, autonomie fiscale des régions), soit en rognant les dépenses (allègement des normes), soit par la péréquation. L'Etat s'est aussi saisi du délicat dossier des finances départementales. Dans son rapport, la Cour des comptes affirme que « le statu quo n'est pas possible ». Plus de 80 % des dépenses sont concentrées soit sur des charges obligatoires « difficilement compressibles » soit sur des dépenses rigides à l'instar des charges de personnel. Elle rappelle aux départements qu'ils doivent « prioriser » leur action et recentrer leurs investissements dans le domaine social, éviter de financer les projets d'infrastructures avec l'Etat ou avec les régions.

Les présidents de conseil général seront satisfaits que la Cour reconnaisse la nécessité de leur donner des marges de manœuvre fiscales. Mais l'idée qu'il soit nécessaire de prélever une partie de cette marge au sein du bloc communal ne devrait pas passer facilement. La Cour propose de réaffecter une partie de la taxe sur le foncier bâti aux départements. ■

→ FINANCES PUBLIQUES

Progrès ou inertie : la Cour décerne les bons et mauvais points

La Cour note des progrès pour les hôpitaux militaires ou le port de Guadeloupe. Et sort le carton rouge pour l'Audiovisuel extérieur.

Vincent Collen
vcollen@lesechos.fr

La Cour des comptes ne se contente pas d'asséner des critiques acerbes. Elle s'attache aussi à suivre les conséquences des recommandations émises. Et celles-ci sont, le plus souvent, suivies d'effets. En 2012, 71 % des 1.200 préconisations formulées au cours des trois années précédentes ont « donné lieu à une réforme », une part à peu près stable. Un tome entier du rapport annuel, de plus de 600 pages, est désormais consacré aux « suites » des observations formulées par les magistrats.

Cette année, la Cour constate ainsi « des progrès » pour le service de santé des armées. En 2010, elle avait critiqué un coût trop élevé pour la formation des médecins et des déficits trop élevés pour les neuf hôpitaux militaires. La réforme engagée en 2011 « a fait preuve d'une réelle volonté d'amélioration », se félicite le rapport. La formation des praticiens a été « optimisée », et le besoin de financement des neuf établissements devrait passer de 281 millions d'euros en 2009 à 151 millions en 2015 grâce à une meilleure maîtrise des coûts.

Autre « bon point » décerné par la Cour, le port autonome de Guadeloupe, qui a amélioré sa gestion malgré une « forte concurrence » dans la zone caraïbe. Le port dégage maintenant des bénéfices et verse même des dividendes à l'Etat. La commune d'Hénin-Beaumont, dans le Pas-de-Calais, est également mise en avant. Cette ville de 26.000 habitants, longtemps érigée en symbole de mauvaise gestion, a rétabli son équilibre



L'hôtel de ville d'Hénin-Beaumont dans le Pas-de-Calais. La commune a rééquilibré son budget, après « une gestion dispendieuse et entachée d'irrégularités ». Photo PQR/ « Voix du Nord »

Pour une réforme des aides à la presse et une réflexion sur leur périmètre en fonction des familles de titres

Chaque année, l'Etat dépense pas moins de 1,2 milliard d'euros pour aider les journaux. La Cour estime que c'est trop. Dans son rapport, elle met clairement en cause, et le coût, et la « faible efficacité » des aides à la presse, et appelle à une réforme. Cela tombe bien, la ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, veut remettre à plat le système d'aides. Elle vient de mandater Roch-Olivier Maistre, président de l'Autorité de régulation de la distribution de la presse, pour mener à bien ce travail. Par où commencer ? La Cour n'y va pas par quatre chemins, brisant tous les tabous. Elle estime d'abord qu'il faut une « approche plus sélective » de la politique d'aide. Elle plaide notamment pour « une mise en cohérence des nombreuses aides existantes »

pour le développement de la diffusion des titres de presse (aide au transport postal, aides au portage...). Sujet plus sensible, la Cour invite à « une réflexion sur le périmètre d'application des tarifs postaux préférentiels et du taux de TVA super-réduit à 2,1 % ». En gros, il faudrait étudier chaque famille de presse pour voir qui mérite, ou pas, de bénéficier de ces avantages... Ce faisant, elle fait le même constat que le député PS Michel Français, qui avait publié un rapport explosif sur le sujet, à l'automne 2012. Lui préconisait carrément de réserver le taux de TVA à la presse d'information citoyenne, et d'exclure la presse dite « récréative ». Une idée qui avait suscité beaucoup d'émoi. Les conclusions de Roch-Olivier Maistre sont attendues en avril. — Fabienne Schmitt

budgétaire, au prix d'un effort important demandé à ses contribuables, après des années d'une « gestion dispendieuse et entachée d'irrégularités » qui avaient conduit à la révocation du maire en 2009.

Voilà pour les « feux verts ». La Cour sort aussi le carton rouge lorsque ses recommandations ne sont au contraire pas suivies d'effet. Ainsi le Centre national d'enseignement à distance (CNED) n'est toujours « pas en mesure de maîtriser des éléments clés de sa gestion » et le tournant pris récemment vers la formation en ligne « risque de se heurter à la fragilité des moyens humains, techniques et pédagogiques ». La mise en place de l'Audiovisuel extérieur de la France (AEF), qui chapeaute Radio France Internationale (RFI) et la chaîne France 24, a connu « une grave dérive financière ». « Contrairement aux objectifs visés, la réforme a abouti à des surcoûts massifs qui ont nécessité des crédits supplémentaires de l'Etat, à hauteur d'environ 100 millions d'euros entre 2009 et 2011, en plus des dotations annuelles », fustige la Cour. Les aides à la presse sont également vivement critiquées (lire ci-contre). Et le rapport demande la suppression pure et simple de la caisse des congés des intermittents du spectacle, au profit du régime de droit commun. Le régime actuel est « défaillant », coûte cher et « demeure injuste puisqu'il lèse les plus précaires », dénonce la Cour. ■

100

MILLIONS D'EUROS

Les crédits supplémentaires accordés par l'Etat à l'Audiovisuel extérieur de la France entre 2009 et 2011, en plus des dotations annuelles.

La Défense, TGV Est et Bussy-Saint-Georges montrés du doigt

Le rapport propose d'engager la responsabilité des élus devant la Cour de discipline budgétaire et financière en cas de non-respect de ses avis.

● LA COMMUNE DE BUSSY-SAINT-GEORGES ÉTRILLÉE

Gestion toujours aussi peu rigoureuse, refus persistant du redressement financier, graves manquements aux règles budgétaires et comptables. Difficile de trouver jugement plus sévère à l'encontre d'une municipalité. Tirant les leçons du fait que la commune de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée a réussi depuis 2003 à contourner ses recommandations antérieures, la Cour propose à l'Etat de modifier le

Code général des collectivités territoriales. Objectif : engager la responsabilité des élus devant la Cour de discipline budgétaire et financière. Cette mesure sévère serait applicable en cas de « *manquement grave dans l'exécution d'une procédure de redressement budgétaire* » lorsque les arrêtés pris par le préfet ne sont pas respectés.

● TGV EST : DES GARES INUTILES ET AU BEAU MILIEU DES CHAMPS

La participation financière des collectivités aux travaux de construction du TGV-Est Paris-Strasbourg ont conduit la SNCF à implanter des gares sur des sites absurdes. Selon la Cour, le coût total, des gares TGV Lorraine devrait s'élever à 156 millions d'euros, soit bien plus cher que

des implantations classiques et a abouti à la création d'une première gare en rase campagne à Louvigny, entre Metz et Nancy. Le projet d'implanter une nouvelle gare à Vandières, mieux desservie, n'a pas été abandonné. Ce serait « *une gare de trop* », martèle la Cour.

● LA DÉFENSE : UN MODÈLE EN DANGER

Cinquante ans après sa création, l'équilibre économique du quartier d'affaires de la Défense ne tient plus. Les juges s'alarment de l'optimisme « *insuffisamment documenté* » des dirigeants qui ont toujours clamé que le quartier résistait à la crise. Ils dénoncent la manière dont l'activité d'aménagement du site et son exploitation ont été séparées au sein de deux organismes en 2009.

L'Epadesa et Defacto « *ne parviennent pas à coordonner leurs actions* ». Doux euphémisme puisque des procès sont même en cours. La facture, sous-évaluée à l'époque notamment pour l'entretien des tunnels souterrains de la Défense, s'avère aujourd'hui astronomique, d'autant qu'une garantie trentenaire a été accordée à Defacto. L'Epadesa aurait donc à déboursier plusieurs centaines de millions d'euros, ce qu'elle peine à faire...

● LES TRANSPORTS DE TOULOUSE EN DIFFICULTÉ

Le Syndicat mixte des transports en commun (SMTC) de Toulouse va devoir remettre en question la gratuité accordée à environ 1 voyageur sur 3 (plus de 65 ans, titulaires du RSA notamment). La dette du syn-

dicat représente 1.600 euros par habitant et devrait se monter à 1,8 milliard en 2020.

● ERDF PRIÉ DE MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES ÉLUS.

Les réseaux de distribution d'électricité appartiennent aux collectivités mais sont exploités sur 95 % du territoire par la filiale d'EDF. Ce mécanisme de concessions, est « *potentiellement conflictuel* » selon les sages, qui recommandent le regroupement des 700 autorités concédantes sur une base départementale. En outre, elle propose d'instaurer une programmation locale des investissements, associant les élus et ERDF mais critique le versement de dividendes de ERDF à sa maison mère en 2009 alors même qu'elle subissait des pertes. ■

Les ratés de l'aménagement du Mont-Saint-Michel

La mise en œuvre du projet de rétablissement du caractère maritime de la merveille normande a été et est mal conduite.

Dominique Malécot
dmalecot@lesechos.fr

Maigre satisfaction pour les habitants du Mont-Saint-Michel et les salariés qui y travaillent. La lourdeur et la fragilité de la desserte du monument classé au patrimoine mondial de l'Unesco sont désormais attestées par les sages de la rue Cambon. L'intention est louable. Pour restituer le caractère maritime du Mont et continuer à y attirer quelque 2 millions de touristes par an, l'Etat a notamment décidé de détruire la digue d'accès construite au XIX^e siècle et de réaménager le cours du Couesnon, le fleuve

qui sépare la Normandie de la Bretagne, afin d'accroître la dispersion des sédiments qui s'accumulent dans le fond de la baie.

Seul concepteur du projet, ce même Etat s'est désengagé en 2006 de la réalisation opérationnelle des travaux qui a été confiée aux collectivités locales du syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel. Les missions qui lui sont dévolues sont « *ambitieuses* », juge la Cour des comptes. Au rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, s'ajoutent en effet l'accueil du public, la gestion, l'exploitation et la maintenance de tous les aménagements, équipements, ouvrages et infrastructures liés au projet.

Coûts de fonctionnement

Pour la Cour, « *l'examen de la gestion de ce syndicat mixte et de l'action conjointe de l'Etat a mis en évidence un*

pilotage ambigu, une conduite opérationnelle défailante et une insuffisance prise en compte du devenir du projet ». De plus, « *si la contrainte d'engagements financiers, fixée à 185 millions d'euros à ce jour, semble pouvoir être respectée, en revanche, les nouvelles conditions d'accès au site pour les visiteurs souffrent de l'insuffisant contrôle du délégataire* », notent les sages, épinglant au passage, sans le nommer, Veolia Trandev.

Surtout, « *il convient d'évaluer, dès à présent, les futures charges de fonctionnement du site et de prévoir leur mode de financement, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent. Il est urgent de définir un modèle économiquement soutenable en intégrant les dimensions culturelles [...], mais aussi touristique et environnementale du site* ». Cela appelle « *une nouvelle réflexion sur la gouvernance et pour la conduite du projet* », concluent les sages. ■



Aujourd'hui, la Bretagne menace de ne plus payer et de se retirer du syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel créé en 1997.
Photo Jean-Claude Moschetti/RÉA

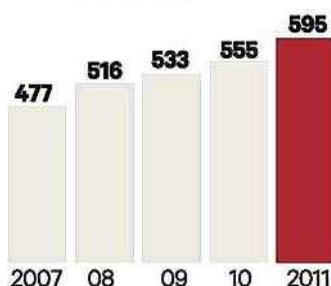
Médecin traitant : une réforme chère et inaboutie

La mise en place du médecin traitant, en 2004, a coûté cher et s'est avérée complexe pour les patients, estime la Cour des comptes.

La mise en place du médecin traitant, en 2004, visait à mieux réguler le système de soins tout en préservant les fondements de la médecine libérale à la française. Indispensable, cette réforme est malheureusement restée inaboutie, déplore la Cour des comptes dans son rapport annuel. Et elle présente plusieurs travers.

Parcours de soins : le coût des rémunérations médicales

En millions d'euros



« LES ÉCHOS » / SOURCE : COUR DES COMPTES

Pour les patients d'abord. « La mise en place du médecin traitant s'est avant tout traduite pour l'assuré par un parcours tarifaire d'une considérable complexité », estiment les magistrats de la rue Cambon. Les malades qui consultent directement un praticien, sans prescription de leur médecin traitant, sont lourdement pénalisés, la part de la dépense laissée à leur charge par l'Assurance-maladie passant à 70 %, au lieu de 30 %, sans possibilité pour les mutuelles de la rembourser. Ce principe, contraignant mais simple, a été compliqué par plusieurs exceptions. Les patients peuvent accéder directement à certaines spécialités

(ophtalmologie, gynécologie...) ou certains types de consultations.

Plus grave, les préoccupations de l'Assurance-maladie et des syndicats de médecins libéraux « ont largement pris le pas sur le contenu médical du dispositif ». Et cette réforme a eu un coût : les revalorisations tarifaires qui ont accompagné la mise en place du médecin traitant (forfaits, majorations...) coûtent 600 millions d'euros par an à la Sécurité sociale. Les suppléments de rémunération accordés aux médecins n'ont pas été évalués de façon rigoureuse. « En regard de ces surcoûts avérés, les économies attendues de l'optimisation des soins médicaux n'ont jamais donné lieu à évaluation », déplore la Cour.

Parcours désordonné

La réforme du médecin traitant est pourtant nécessaire pour « généraliser une médecine de parcours », qui est au centre de la « stratégie nationale de santé » annoncée la semaine dernière par Jean-Marc Ayrault. Elle est malheureusement « toujours inaboutie » : « Les expérimentations visant à une prise en charge des patients chaînée et coordonnée entre les divers acteurs du système de soins se sont certes multipliées, mais dans le plus grand désordre et en ne faisant que peu appel au médecin traitant. » Manque de relations entre les professionnels, retards du dossier médical personnel... « Chaque acteur tend à vouloir que la coordination s'exerce à partir de sa propre sphère de responsabilité », regrette le rapport. « La réforme est restée purement administrative, sans apporter la meilleure coordination des soins qui était son ambition », déplore Didier Migaud, le premier président de la Cour, qui demande que le médecin traitant soit « clairement réaffirmé comme le coordinateur des soins de ses patients ». — V. C.

LES ÉDITORIAUX DES « ÉCHOS »

Le voile se déchire



Par
**Jean-François
Péresse**

**Réviser la
croissance
sans faire
de nouvelles
économies ?
Désinvolte !**

Dans l'annonce soudaine d'une révision prochaine de la prévision de croissance, faite hier par François Hollande, l'étonnant n'est pas l'annonce elle-même. L'illusion d'une hausse de l'activité économique en 2013 n'avait que trop duré. Quand le plus optimiste des instituts privés de conjoncture l'est moins que le gouvernement, quand un consensus s'établit autour d'une nouvelle année de surplace, quand les organismes internationaux multiplient les mises en garde, quand, enfin, l'on a soi-même œuvré à étouffer les derniers moteurs de reprise sous près de 80 impôts nouveaux et près de 30 milliards d'euros de prélèvements supplémentaires, afficher 0,8 % de croissance finissait par relever du mensonge plutôt que de l'espoir. Trop longtemps ignorée, la réalité économique finit par rattraper la fiction politique. C'est ce qu'a

admis hier le chef de l'Etat, non sans se déjuger... L'étonnant n'est pas là. Il est dans le moment et dans la manière. Alors que rien d'autre ne l'y obligeait qu'une nouvelle exhortation à la rigueur de la Cour des comptes, François Hollande a bousculé le calendrier prétendument habile qui consistait à annoncer, conjointement, fin mars-début avril, lors de la notification de notre stratégie budgétaire à Bruxelles, la double impossibilité de tenir nos objectifs de croissance et de déficit. Ce scénario-là tombe à l'eau. Le voile se déchire plus vite que prévu. Cette politique brouillonne est d'autant moins compréhensible que la manière n'y est pas. Une précaution élémentaire eût été de compenser l'effet négatif de cette dégradation de la croissance par la présentation d'économies supplémentaires dans la dépense publique. Ce n'est pas le moindre des mérites du rapport annuel de la Cour des comptes publié hier que de rappeler cette nécessité-là, à défaut de laquelle le poids de la dépense publique dans la richesse nationale, déjà au niveau record de 56 % du PIB, sera voué à gonfler mécaniquement, au détriment de la croissance, ou de ce qu'il en reste. Or non seulement, aucune économie nouvelle ne pointe, mais les milliards d'euros de coupes envisagées par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault dans la politique familiale ou les aides aux entreprises ne visent qu'à financer le manque à gagner du crédit d'impôt compétitivité emploi, nullement à résorber le déficit. Pour cela, le gouvernement en est réduit à compter sur les effets différés de la règle, aujourd'hui abolie, de non-remplacement de la moitié des fonctionnaires partis en retraite, et sur des gels massifs de crédits qui sont le degré zéro de la politique budgétaire. Or la Cour des comptes le souligne implicitement : seule une baisse structurelle de la dépense pourrait permettre à la France, éternel mauvais élève des finances publiques, de se faire pardonner un écart de conduite sur la route, interminable et périlleuse, du retour à l'équilibre budgétaire. La faiblesse des taux auxquels la France emprunte ne lui offre qu'une indulgence passagère.